

Oui, nous voulons sauver le conservatoire du Val d'Yerres !

Les élus du Val d'Yerres ont toujours eu à cœur de maintenir une école de musique et de danse de qualité, accessible au plus grand nombre. Le basculement de l'ancienne ENMD (Ecole nationale de Musique et de Danse) dans l'intercommunalité et la labellisation "Conservatoire de rayonnement départemental" y ont contribué depuis une décennie.

Cette ambition a un coût pour le contribuable. Un coût qui chaque année s'alourdit face au désengagement de l'État et du département, dont la forte participation initiale constituait le point d'équilibre du conservatoire. En 2014, nous dépassons les 1800 euros par élève de déficit annuel, ce qui n'est plus acceptable.

Ainsi, alors que la réflexion pour améliorer la gestion est ancienne, les réels efforts de ces dernières années ne permettent plus de rétablir les choses dès cette année. Les réductions de crédits imposées par l'État et le Conseil général de l'Essonne nous obligent à agir.

Face à ce constat, nous choisissons d'innover ! En quoi consistera cette réforme ? À développer les enseignements collectifs pour en amoindrir les coûts, ce que prône d'ailleurs, sur un strict plan pédagogique, le ministère de la Culture lui-même.

Bref, loin des inquiétudes voire des craintes exprimées ici et là, c'est en modernisant et en ouvrant le conservatoire à un plus vaste public que nous pourrons le sauver.

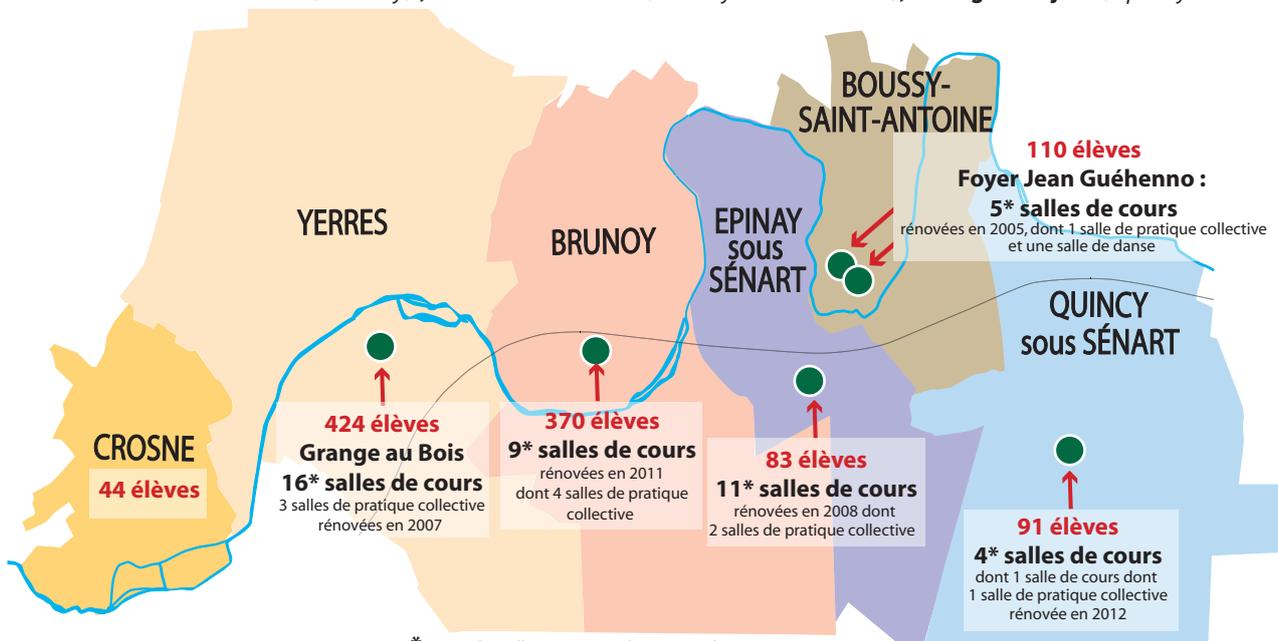
C'est tout l'enjeu du chantier que nous ouvrons dès septembre prochain, chantier qui vous sera présenté lors de la réunion d'information du 23 juin. Venez nombreux !



Courrier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles annonçant la baisse de la subvention de l'Etat en 2014

Les Maires du Val d'Yerres :

Romain Colas (Boussy-Saint-Antoine), Michaël Damiati (Crosne), Nicolas Dupont-Aignan (Yerres), Bruno Gallier (Brunoy), Christine Garnier (Quincy-sous-Sénart), Georges Pujals (Epinay-sous-Sénart)

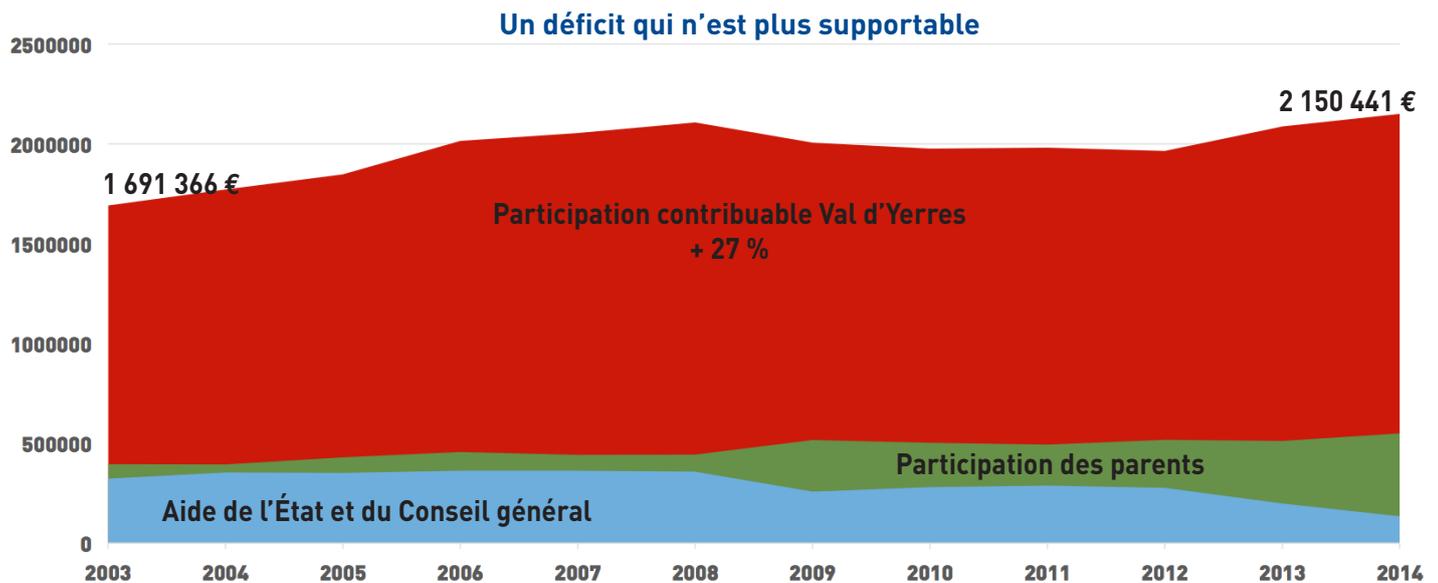


* Toutes les salles sont mutualisées entre les communes.

Le conservatoire, sans les aides de l'État, est en péril ! Nous refusons que les contribuables Val d'Yerrois paient la facture

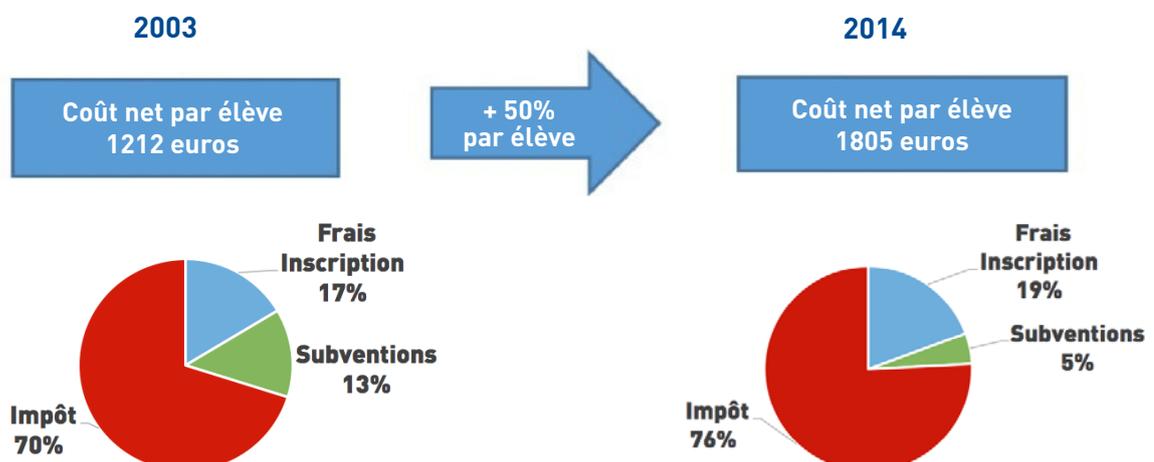
L'annonce du désengagement de l'Etat et celui – plus progressif et anticipé - du Conseil Général du financement du Conservatoire est un véritable coup dur qui oblige la Communauté d'Agglomération à réagir sans attendre.

Longtemps compensé par une hausse continue, quoique toujours déficitaire, des frais de scolarité payés par les familles, ce désengagement atteint désormais un seuil critique.



Entre 2008 et aujourd'hui, l'aide de l'Etat et du Conseil Général passe ainsi **de 360 000 à 135 000 euros**, soit une diminution de près de 60% ! Par ailleurs, nous savons déjà, politique de rigueur oblige, que ces subventions vont disparaître. Ce choix de nos partenaires compromet le label "rayonnement départemental" qui repose sur leurs engagements initiaux, et rend intenable la gestion actuelle du conservatoire.

La hausse continue du coût par élève assumé par le contribuable Val d'Yerrois n'est plus acceptable. Depuis 2013, le cap des **1800 euros** par élève payés par les impôts des Val d'Yerrois a été franchi.

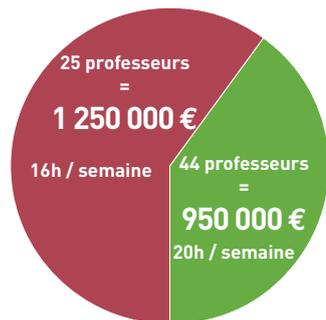


Le statut actuel du Conservatoire, une double impasse financière

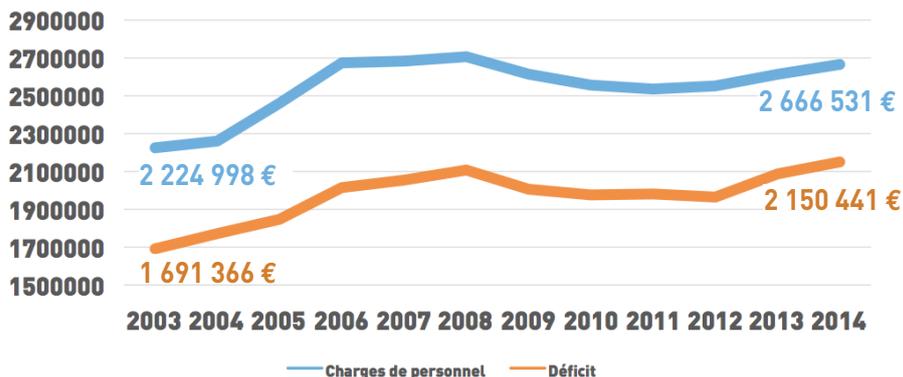
C'est l'engagement de l'État qui permettait le financement du label Conservatoire à Rayonnement Départemental. Ce label départemental exige un corps professoral de catégorie A, dont le coût horaire est important. Les titulaires de cette catégorie travaillent 16 heures par semaine sur 9 mois pour un salaire horaire 3 fois supérieur à celui des fonctionnaires de catégorie B, dont l'excellence académique est identique. On constate d'ailleurs, par graphique, que c'est cette charge excessive qui explique l'essentiel du déficit.

Masse salariale annuelle :

Les 30% des enseignants de cat. A représentent 60% des coûts salariaux

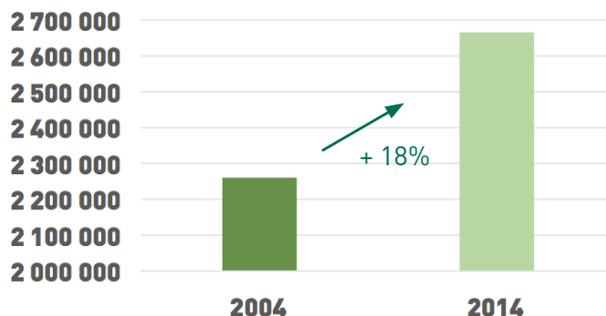


Un déficit corrélié aux charges du personnel

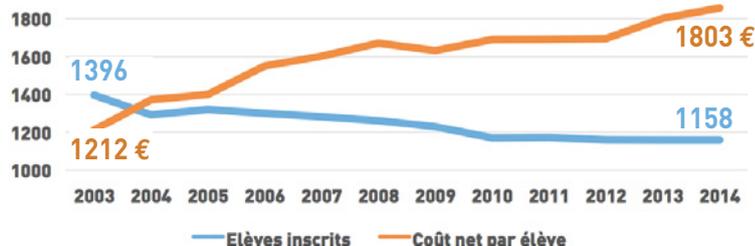


Nous sommes alors confrontés à une impasse, impasse que nous refusons de cautionner par une hausse d'impôt supplémentaire : des coûts trop importants qui ne sont plus assurés par des subventions, des frais d'inscription qui limitent l'accès au plus grand nombre.

Charges de personnel



Baisse du nombre d'élèves, hausse du coup par élève



La hausse du coût du conservatoire décourage nombre de familles

L'augmentation du coût du conservatoire n'est pas en soi le gage d'un enseignement de meilleure qualité ou plus attractif. Au contraire non seulement **les frais d'inscription ne représentent que 20% du coût annuel d'un élève** (contre 50% par exemple pour la restauration scolaire) mais leur nécessaire augmentation a découragé nombre de familles souhaitant pourtant offrir cet enseignement à leurs enfants.

Enfin, un nombre de leçons hebdomadaires élevé se révèle souvent compliqué à gérer pour les parents et dissuasif pour nombre d'élèves qui abandonnaient en cours d'année.

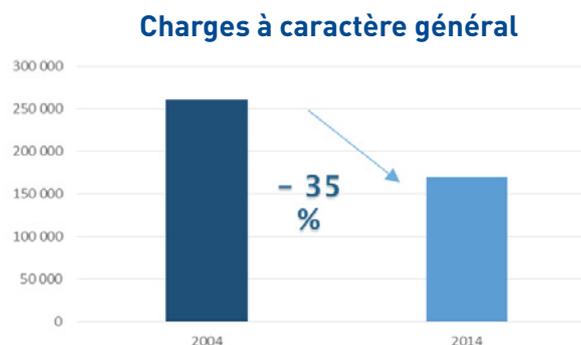
C'est pour cette raison que nous avons fait le choix d'innover, de revoir l'organisation des cours pour conjuguer baisse des coûts, maintien de la qualité des enseignements et ouverture au plus grand nombre.

Nos propositions concrètes pour sauver le conservatoire

1 - La poursuite de la baisse des dépenses administratives

D'importants efforts de meilleure gestion ont été engagés depuis 6 ans, avec par exemple la réduction du nombre de directeurs de 3 à 1 ou l'optimisation des frais divers liés à l'activité du personnel.

C'est ainsi plus de 35% d'économies qui ont d'ores et déjà été réalisées.



2 - Un nouveau projet pédagogique pour le conservatoire, accessible au plus grand nombre

Riche de l'expérience et des années passées, la direction du conservatoire, menée par Marc Bodonyi, a proposé un nouveau projet pédagogique fidèle aux préconisations formulées par le ministère de la Culture.

Ce nouvel élan permettra d'ouvrir à un plus large public un enseignement musical de qualité grâce au développement de l'apprentissage collectif.

Les frais d'inscriptions aux cours individuels, notamment pour le piano, seront en revanche augmentés en conséquence.

3 - La création d'une filière « loisirs » et « éveil »

Cette nouvelle filière offrira aux jeunes de 11 à 18 ans, un cours individuel de 30 minutes et une pratique collective au choix.

Concrètement, cette nouvelle approche permettra ainsi d'emmener beaucoup plus loin dans la scolarité musicale et de danse des jeunes qui n'y avaient pas accès jusqu'à présent. En contrepartie, le nombre de cours sera optimisé, des enseignements individuels passant en collectif.

Autre nouveauté, la mise en place d'un jardin d'éveil musical pour les plus petits.

Ces innovations seront progressivement mises en oeuvre dès septembre 2014 et seront proposées à un tarif attractif.

4 - Cessation progressive des classes aménagées

Les classes à horaires aménagés (musique, danse et chant), disparaîtront progressivement, la collectivité n'étant plus en mesure d'en assurer le financement.

Pour autant, tous les élèves déjà inscrits en classes CHAM CHAD, y compris ceux inscrits en 6^e pour la rentrée 2014, pourront achever leurs cursus normalement. En revanche, il n'y aura plus d'inscriptions à l'entrée de la 6^e à partir de septembre 2015.

Afin de répondre à vos questions et d'échanger sur cette réforme, vos 6 Maires vous invitent à une réunion d'information

le Lundi 23 juin à 20h

à la salle des fêtes de Brunoy
impasse de la Mairie 91800 Brunoy